#### **DEPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUE**

Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le

ID: 064-216404319-20231207-A2023\_S06\_D02-DE

### **COMMUNE D'OS-MARSILLON**

A 2023/S6/D02

## Séance du jeudi 7 décembre 2023

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois le sept décembre à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme TOULOUSE, Maire.

<u>Présents</u>: Mmes Vanessa DONNAY, Mireille JOUBERT, Anne-Marie TRINQUIER, MM. Jean-Jacques ARREGLE, Didier ALVAREZ, Serge ARRIEULA, Jacques BRUNO, Stéphane ESCAMES, Julien LAULHÉ, Daniel LEYGUE, Jérôme TOULOUSE.

Absent excusé: Mme Nelly BREIL (pouvoir M. Jérôme TOULOUSE), M. Raymond FINANA (pouvoir M. Jacques BRUNO), M. Edouard de GRANGE, Mme Sandra BAQUÉ.

M. Jean-Jacques ARREGLE a été nommé secrétaire de séance.

# Objet: ONF - Etat d'assiette 2024

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil du courrier de M. RUMEBE, responsable du service forêt, de l'Office National des Forêts concernant les coupes à asseoir en 2024 dans la forêt communal d'Os-Marsillon relevant du Régime Forestière.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- APPROUVE l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2024 présenté ci-après

Série	Parcelle	Surface	Type de coupe	Destination proposée
1	8 A	3,20	Amélioration	Délivrance
1	9 A	4,59	Amélioration	Délivrance

- **DEMANDE** à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites
- TRANSMET la présente délibération à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Conseillers en exercice: 15
Membres présents: 11
Vote pour: 13
Vote contre: 00
Abstention: 00

Date de convocation : 1er décembre 2023

Affichage le 7 décembre 2023

Au registre sont les signatures Pour extrait conforme. Le Maire,

Jérôme TOULOUSE

